



Le temps des Réalisations

Bulletin bilingue d'informations / Bilingual News Bulletin - N° 43 mai/May 2017
Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun
Civil Cabinet of the Presidency of the Republic of Cameroon

Récépissé de déclaration N° 00000038 / RDDJ / J06 / BASC du 9 juillet 2012

Directeur de Publication / Publisher : Martin BELINGA EBOUTOU



45^{ème} édition de la Fête de l'Unité Eclatante démonstration !



Results of the Commission of Inquiry on the Eseka Railway Disaster

Le temps des Réalisations

Une publication du Cabinet Civil de la Présidence de la République

Directeur de publication
Martin BELINGA EBOU TOU
Directeur du Cabinet Civil

Coordonnateur
Joseph LE, *Directeur Adjoint du Cabinet Civil, Chef de la Cellule de Communication*

Conseiller à la rédaction
Oswald BABOKE, *Conseiller Technique*

Rédacteurs en Chef
Nicolas AMAYENA, *Attaché*
BANSI Victor SUYHANG, *Attaché*

Contribution
Churchill EWUMBUE MONONO
Conseiller Technique
Salomon EHETH, *Chargé de Mission*
Jean Lucien EWANGUE, *Attaché*
Florent Guy ELA FOE, *Attaché*
(Secrétariat Général de la Présidence de la République)

Images
Elie NYAT SAF, ANDJONGO SEME,
Victor YENE, SALIFOU CHIGHET

Appui
Jeanne d'Arc OTAM, Médard NKODO
NSOULOU, Joseph Bienvenu
AMOUGOU MEYONG, MBENJU John
MAFANY, Dorothée DANEDJO FOUBA.

Infographie
Clarisse TCHIENOU

All these instruments and decrees are available on our website: www.prc.cm
Civil Cabinet – Presidency of the Republic of Cameroon

Ne peut être vendu / Not to be sold

Sommaire

20 mai 2017

A l'occasion de la célébration de la Fête Nationale, le 20 mai 2017, les Camerounais du nord au sud, de l'est à l'ouest du territoire national ainsi qu'à l'étranger ont réaffirmé leur indéfectible attachement à l'unité et au vivre ensemble dans la paix et la stabilité. A Yaoundé, la grande parade civile et militaire présidée par le Chef de l'Etat a été exceptionnelle3-21



Publication du rapport de la Commission d'enquête sur la catastrophe ferroviaire d'Eséka

Le Chef de l'Etat a rendu publics les résultats de la Commission d'enquête sur le drame sans précédent qui a endeuillé le Cameroun le 21 octobre 2016 à Eséka. La Commission d'enquête a établi la responsabilité à titre principal de la société CAMRAIL. Le Président de la République a prescrit une série de mesures fortes pour remettre de l'ordre dans le transport ferroviaire22-29

Les nouveaux Ambassadeurs accrédités au Palais de l'Unité

Les Ambassadeurs de la République Fédérale d'Allemagne et du Royaume du Maroc ont présenté leurs lettres de créance au Chef de l'Etat30



Les audiences du Chef de l'Etat 31-32

Santé de reproduction : le Cameroun, un pôle d'excellence en Afrique

Madame Chantal BIYA a reçu en audience, le 16 mai 2017, une délégation d'hommes de sciences issus d'Afrique, d'Amérique et d'Europe en séjour au Cameroun dans le cadre des activités scientifiques organisées à l'occasion du premier anniversaire du Centre Hospitalier et d'Application en Chirurgie Endoscopique et Reproduction Humaine (CHRACERH).....33-34



45^{ème} édition de la Fête Nationale

Eclatante démonstration de l'Unité Nationale



Le 20 mai 2017, jour de Fête Nationale. Le peuple camerounais, dans une allégresse incomparable a célébré la 45^{ème} édition de la Fête de l'Unité. En effet, cela faisait 45 ans qu'à l'issue du référendum organisé le 20 mai 1972, les Camerounais avaient décidé de l'avènement de l'Etat unitaire.

Quarante cinq ans après cette révolution pacifique, l'Unité nationale reste et demeure notre bien le plus précieux. Le Cameroun un et indivisible, uni à jamais. N'en déplaise aux extrémistes et opportunistes politiques qui ont voulu profiter des préoccupations légitimes soulevées par les syndicats des enseignants et des avocats dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour tenter de mettre en mal ce précieux héritage légué par nos héros nationaux et si délicatement protégé par le Président de

la République, S.E. Paul BIYA, avec le soutien indéfectible de l'immense majorité des Camerounais.

Le 20 mai 2017, les Camerounais du nord au sud, de l'est à l'ouest, ont magnifié l'Unité nationale dans la diversité culturelle et linguistique, atout d'un Cameroun en route vers l'émergence.

L'édition de cette année était placée sous le thème ci-après : « *Armée et Nation, en parfaite synergie pour un Cameroun uni dans sa diversité, attaché aux idéaux de paix, de stabilité et de prospérité* ».

A Yaoundé, siège des institutions nationales, le Président de la République, S.E. Paul BIYA, avec à ses côtés la Première Dame du Cameroun, Madame Chantal BIYA, a présidé, au bien nommé boulevard du 20 mai, la grande parade militaire et le défilé civil. Un grand moment

de communion et de ferveur patriotique autour du Chef de l'Etat, Chef des Armées.

La jeunesse, fer de lance de la Nation, a démontré qu'elle demeure une valeur positive d'un Cameroun rayonnant et conquérant. Les élèves du primaire et du secondaire, par exemple, ont marché au rythme des chants patriotiques qui ont émerveillé l'assistance. Que dire de nos forces de défense et de sécurité, sinon qu'elles sont restées fidèles à leur bonne réputation : ordonnées et disciplinées. L'assistance a pu de nouveau apprécier la qualité des hommes et des structures ainsi que les équipements et matériels mis à leur disposition par le Chef de l'Etat pour la préservation de la paix au Cameroun.

En somme, le défilé du 20 mai 2017 a été exceptionnellement beau, une parfaite synergie entre l'Armée et la Nation.

A Marvellous Demonstration of National Unity

Cameroonians celebrated the 45th edition of the National Day with incomparable joy, pomp and solemnity. Indeed, it was 45 years after the referendum held on 20 May 1972, when Cameroonians decided on the advent of the unitary state.

National Unity has been the most precious asset after this peaceful revolution. Cameroon as a country, is forever united. It is equally one and indivisible. Unfortunately, political extremists and opportunists wanted to take advantage of the legitimate concerns raised by the teachers' and lawyers' trade unions of the North-West and the South-West regions. They planned to sabotage this precious legacy bequeathed to us by our national heroes, and so delicately protected by the President of the Republic,

H.E. Paul BIYA, with the unwavering support of the vast majority of Cameroonians.

On 20 May 2017, Cameroonians; from north to south and east to west, celebrated our unity in diversity, which is an asset on the path to emergence.

This year's National Day was organised under the theme "*Army and Nation, in full synergy for a Cameroon, united in its diversity and devoted to the ideals of peace, stability and prosperity*".

President Paul BIYA presided at the military and civilian parades at the 20 May Boulevard in Yaounde. This was in the presence of the First Lady, Mrs. Chantal BIYA. It was a great moment of communion

and patriotic fervour around the Head of State, Commander-in-Chief of the Armed Forces. Young Cameroonians have demonstrated that they are a positive value of a radiant and conquering Cameroon. Primary and secondary school children, for example, walked to the rhythm of patriotic songs that marvelled the guests. Our defence and security forces also remained faithful to their fine reputation. It was an opportunity to review the quality of the men, the various detachments and equipment that have been put in place by the Head of State for the preservation of peace in Cameroon.

In short, the parade of 20 May 2017 was exceptionally beautiful, a perfect synergy between the Army and the Nation.



Le film de la fête du 20 mai à Yaoundé

Au boulevard du 20 mai ...



*Le Chef de l'Etat, Chef des Armées, lors de la revue des troupes au boulevard du 20 mai.
Un grand moment aussi de communion avec les Camerounais
autour des idéaux de paix, d'unité et de concorde nationales.*



Le défilé des troupes à pied. Un donner à voir de la discipline et de la qualité des hommes.





Foot soldiers showcasing bravery with uniformed footsteps.





Group of Squadrons of the National Gendarmerie.



The National Advanced Police College.





The Presidential Couple applaud to the rhythm of patriotic songs by schoolchildren.







One star, One country.



Le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), creuset de l'unité et du progrès.





National Union for Democracy and Progress (UNDP) and "Union des Populations du Cameroun "(UPC) join the wave of unity.





Le Front du Salut National du Cameroun (FSNC) et le Mouvement pour la Défense de la République (MDR) aussi...





*L'Union Démocratique du Cameroun (UDC) et le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC),
l'unité nationale un bien précieux à préserver jalousement !*



Soirée de 20 mai au Palais de l'Unité



State banquet: President Paul BIYA's handshake to his close collaborators.



Accueil du Couple Présidentiel dans la salle des banquets par les Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale et leurs épouses.



*Warm handshake with Mr Peter Mafany Musonge:
Cameroonians await the impact of the National Commission on the Promotion of Bilingualism and Multiculturalism.*



Foreign Military Officers: Cameroon is a major actor in the preservation of peace in Africa.



Cameroon's diversity in action at the Unity Palace.





Perfect communion between the Presidential Couple and joyful guests.





Le Cameroun, un pays pacifique et hospitalier.



Merci beaucoup Madame la Présidente...

Publication du rapport de la Commission d'enquête sur la catastrophe ferroviaire d'Eséka

Déclaration du Chef de l'Etat à la presse le 23 octobre 2016 à l'aéroport international de Yaoundé - Nsimalen

J'ai appris la nouvelle du déraillement qui a causé des dégâts matériels importants, de nombreux morts et des blessés. Ma pensée et mes premières paroles vont d'abord aux familles des victimes et aux blessés. Je tiens à renouveler à leur intention toutes mes condoléances les plus attristées. Aux blessés, je souhaite un rétablissement rapide.

Face à cette catastrophe sans précédent dans notre pays, j'ai ordonné au Gouvernement de prendre un certain nombre d'actions, un certain nombre de mesures. En particulier, j'ai prescrit une enquête, une enquête approfondie pour établir

les causes profondes de ces accidents ou de ce drame. J'ai également prescrit que les formations hospitalières qui vont recevoir les blessés les soignent aux frais de l'Etat. J'ai décidé que le 24 octobre sera déclaré jour de deuil national.

Je crois que c'est la meilleure manière de souligner la solidarité entre toute la nation et les victimes de cette catastrophe.

Je dois tout de même souligner que la réaction du Gouvernement m'a paru assez positive, aussi bien du côté des ingénieurs qui ont rétabli tant bien que mal la circulation entre

Yaoundé et Douala que de tous les autres services qui ont œuvré, le Ministère des Transports, le Ministère des Travaux Publics, qui ont transporté, fouillé, pour faire en sorte qu'on ait une mesure claire de l'étendue de la catastrophe.

Je crois que nous devons placer ce deuil national sous le signe de la ferveur patriotique, sous le signe de l'union des cœurs pour qu'ensemble, on continue à relever les défis que l'avenir nous pose. En tout cas, je demande aux Camerounais dans les circonstances comme celles-ci de faire preuve de courage, de dynamisme et de volonté. »



Touché par le drame d'Eséka, le Président Paul BIYA avait annoncé à sa descente d'avion une enquête approfondie. Le 25 octobre, une Commission d'enquête fut créée.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

COMMUNIQUE



A la suite de l'accident ferroviaire survenu le 21 octobre 2016 à Eseka, le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SON EXCELLENCE PAUL BIYA**, a créé, en date du 25 octobre 2016, une Commission d'Enquête placée sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Cette Commission avait pour missions (i) de déterminer les causes de cet accident et de proposer des mesures pour limiter les risques de survenance d'une telle catastrophe à l'avenir, (ii) d'établir les responsabilités de l'accident et (iii) d'évaluer la gestion de cette catastrophe, de l'assistance aux victimes et de faire toute proposition pertinente y afférente.

La Commission d'Enquête a fait appel aux services d'experts internationaux compétents en matière d'accidents ferroviaires. Elle a examiné de manière détaillée un nombre important de rapports et de documents, procédé à de nombreuses auditions et effectué des descentes sur le terrain.

Au terme de ses investigations, la Commission d'Enquête a établi la responsabilité, à titre principal, du transporteur, la société CAMRAIL, dans le déraillement du Train Intercity n° 152. Le rapport d'enquête a conclu que la cause principale du renversement des voitures dudit train est une vitesse excessive (96 km/h) dans une portion de voie où la vitesse est fortement limitée (40km/h) et qui comprend en outre une forte déclivité et plusieurs courbes serrées. Les raisons de ce dépassement de vitesse sont dues, selon les experts, au non-respect, par CAMRAIL, de certaines règles de sécurité. En effet, le train n° 152 mis en circulation ce jour là, présentait de graves anomalies et défaillances, notamment :

- surcharge du convoi et rallonge inappropriée de la rame ;
- utilisation de voitures de voyageurs dont plusieurs présentaient des organes de freinage défaillants ;
- utilisation d'une motrice dont le freinage rhéostatique était hors de service ;
- absence de vérification sérieuse de la continuité du freinage de la rame avant son départ de Yaoundé ;

- refus de prise en considération, par la hiérarchie de CAMRAIL, des réserves émises par le conducteur du train du fait des anomalies et défaillances précitées.

La Commission d'Enquête a également conclu que l'action des services de l'Etat, en matière d'organisation des opérations de secours en cas de survenance d'une catastrophe, doit être renforcée pour une plus grande réactivité, une plus grande cohérence et une plus grande fluidité, en vue d'une meilleure prise en charge des victimes.

Le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**, ayant pris connaissance des conclusions des travaux de la Commission d'Enquête, a prescrit les mesures ci-après :

1. l'audit de la convention de concession signée le 19 janvier 1999 entre l'Etat du Cameroun et la société CAMRAIL, et des deux avenants conclus en 2005 et en 2008 ;
- (2) l'ouverture de discussions entre les partenaires au sein de CAMRAIL pour une plus grande présence de l'Etat dans ladite société et une meilleure prise en compte des préoccupations sociales, notamment l'activité de transport voyageur ;
- (3) la création, à brève échéance, de la société de gestion du patrimoine du chemin de fer, prévue dans ladite Convention, qui sera chargée de l'entretien du réseau ferré, ainsi que des projets de modernisation et d'extension de la voie ferrée ;
- (4) la prise des sanctions appropriées à l'encontre des responsables dont l'implication dans l'accident est reconnue dans le rapport d'enquête ;
- (5) la transmission à la justice du rapport d'enquête, pour qu'elle en tire toutes les conséquences de droit.



S'agissant de la situation des victimes de l'accident, le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** a pris acte des mesures prises et envisagées par CAMRAIL à l'effet d'indemniser les familles des personnes décédées et d'apporter une assistance financière aux blessés. Il préconise la finalisation de ce processus dans les meilleurs délais.

Le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** a décidé de débloquer une somme de FCFA 1.000.000.000 (un milliard), pour une assistance complémentaire à verser à ces victimes ou à leurs ayants-droit.

Il a également prescrit l'érection d'une stèle du souvenir à Eséka pour la commémoration de cette tragédie.

Dans l'optique de l'amélioration de la gestion par les Pouvoirs Publics des situations d'urgence, le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** a ordonné le renforcement du dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et risques majeurs, par (i) la prise en compte des cas de survenance d'actes terroristes, (ii) une meilleure appropriation par les différentes instances du rôle qui est le leur et de la chaîne de commandement, et (iii) la conduite régulière d'exercices de simulations grandeur nature.

Le **CHEF DE L'ETAT** a prescrit au Gouvernement de prendre instamment les mesures nécessaires à la mise en exécution diligente des directives susmentionnées.

Le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SON EXCELLENCE PAUL BIYA**, réitère sa solidarité et le soutien de la Nation toute entière aux victimes de l'accident ferroviaire d'Eséka et aux personnes éprouvées par cette tragédie ./-

Yaoundé, le 23 mai 2017

**Le Ministre, Secrétaire Général
de la Présidence de la République**



Results of the Commission of Inquiry on the Eseka Railway Disaster

Press statement by the Head of State on 23 October 2016



« I received news of the derailment which resulted in heavy material damage, many deaths and casualties. My thoughts and immediate words of comfort go out first of all to the families of those killed and to the injured. I wish to once again extend to them my heartfelt condolences. I wish a speedy recovery to those injured.

Faced with such an unprecedented disaster in our country, I have instructed the Government to take a number of actions and measures. In particular, I have prescribed an in-depth inquiry into the root causes of

this incident or tragedy. I have also instructed that those injured should be treated in the various hospitals at the expense of the State. I have decided that October 24 should be declared a national day of mourning.

I believe that this is the best way to express solidarity between the entire nation and the victims of this disaster.

I must also underscore that the Government's response was fairly positive, be it with regard to the engineers who did their best to re-establish traffic between Yaounde and

Douala and all the other government services, including the Ministry of Transport and the Ministry of Public Works, which transported the victims and combed through the area to determine the extent of the disaster.

I believe that this national day of mourning should be placed under the banner of patriotic fervour, under the sign of the union of hearts so that together we can continue to meet future challenges. At any rate, I urge Cameroonians to be courageous, dynamic and determined in such circumstances»

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESS RELEASE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Following the rail accident which occurred on 21 October 2016 at Eseka, the **President of the Republic, His Excellency Paul BIYA** on 25 October 2016, set up a Commission of Enquiry under the authority of the Prime Minister, Head of Government.

The said Commission was tasked with (i) determining the causes of the accident and proposing measures aimed at reducing risks of similar disasters in the future, (ii) apportioning blame for the accident and, (iii) assessing the management of this disaster and of victim assistance as well as making any helpful suggestions related thereto.

The Commission of Enquiry enlisted the services of qualified international rail accident experts. It conducted an elaborate review of multiple reports and documents, as well as hearings and trips to the accident site.

Based on its investigations, the Commission of Enquiry established that the rail carrier CAMRAIL was mainly to blame for the derailment of Intercity Train No. 152. The enquiry report concluded that the main reason why the train's coaches overturned was over speeding (96 km/h) on a rail section with an extremely low speed limit (40 km/h) as well as a steep slope and several sharp bends. According to the experts, such over speeding is due to CAMRAIL's non-observance of some safety rules. Indeed, Train No. 152, which was put into service that very day, had major abnormalities and defects, notably:

- overloading of the train and undue extension of the rake;
- use of passenger coaches several of which had defective braking systems;
- use of a motor carriage whose rheostatic braking system was not in working order;
- no proper pre-departure inspection in Yaounde of the rake's brake continuity; and

- refusal by hierarchy to take into account the reservations expressed by the train driver about the abovementioned abnormalities and defects.

The Commission of Enquiry also concluded that the capacity of Government services to conduct rescue operations during disasters must be enhanced for greater responsiveness, coherence and fluidity and for better victim management.

After taking cognizance of the findings of the Commission of Enquiry, the **President of the Republic** has prescribed the following measures:

- (1) review of the concession agreement signed on 19 January 1999 between the State of Cameroon and CAMRAIL corporation, and of the two amendments concluded in 2005 and 2008;
- (2) opening of discussions among CAMRAIL partners for stronger State presence in the said corporation and greater focus on social aspects, notably in passenger transport;
- (3) short-term establishment of the railway heritage management company provided for under the said Agreement, responsible for maintaining the railway network, as well as implementing railway modernization and extension projects;
- (4) inflicting appropriate sanctions on the officials held responsible for the accident, in the enquiry report;
- (5) forwarding the enquiry report to the judicial authorities for all legal intents and purposes.



Regarding the situation of the accident victims, the **President of the Republic** has taken cognizance of CAMRAIL's actions undertaken or planned to compensate the families of the deceased and provide financial assistance to the injured. He urges that the process be finalized at the earliest opportunity.

The **President of the Republic** has decided to disburse the sum of CFAF one billion (1,000,000,000) as supplemental assistance to the victims and their rightful claimants.

Furthermore, he has ordered the erection of a stele in Eseka to commemorate this tragic accident.

With a view to improving emergency management by government authorities, **the President of the Republic** has ordered the enhancement of the national major disaster and risk prevention and management system through (i) mainstreaming of terrorist act occurrences, (ii) better ownership by stakeholders of their respective roles and of the chain of command, and (iii) regular conduct of full-scale drills.

The **Head of State** has directed the Government to promptly take the actions necessary for the strict implementation of the abovementioned directives.

The President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, reaffirms his solidarity with and the entire nation's support to the victims of the tragic Eseka rail accident and the affected persons./-

Yaounde, _____

23 MAI 2017



Ferdinand NGOH NGOH
Minister, Secretary General of
the Presidency of the Republic

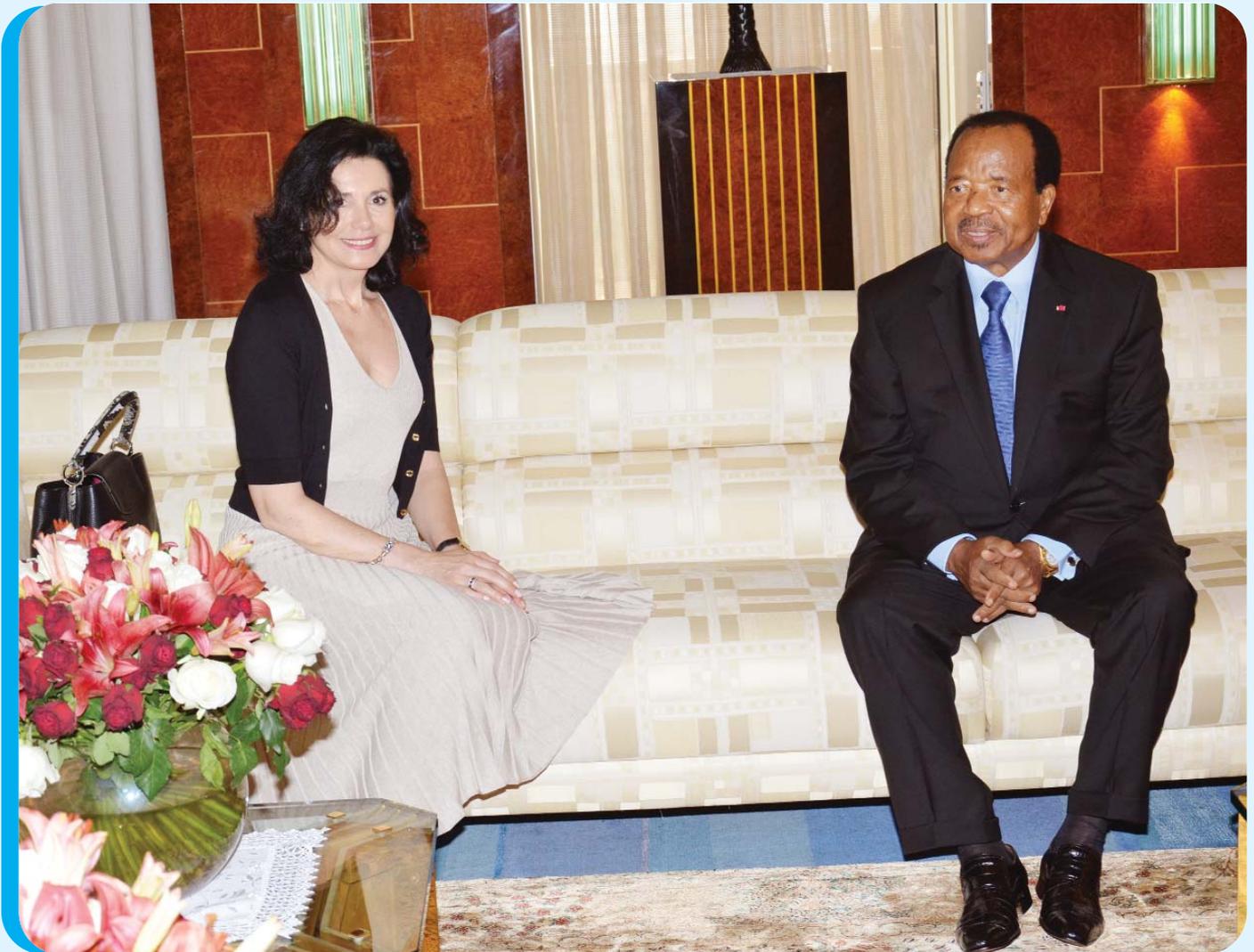
Lettres de créance au Palais de l'Unité

Le Président de la République, Paul BIYA, a reçu, le 16 mai 2017 au Palais de l'Unité, les lettres de créance des nouveaux Ambassadeurs de la République Fédérale d'Allemagne et du Royaume du Maroc.



Les audiences

Lobbyist meets President Paul BIYA



The President of the Republic, His Excellency Paul BIYA granted an audience to Cristina Rivero de Theisen on 24 May 2017 at the Unity Palace. The international consultant, a specialist in investment and capital mobilisation, met with the Head of State to guarantee the provision of funds that will help Cameroon towards the attainment of an emerging economy by 2035.

The current mandate of the Head of State, which is under the “Greater Achievements’ programme, is gradually recording “Great Successes” with the completion of many major projects. Meanwhile, Cameroon is still seeking funding for those that are ongoing.

Cameroun-France : des liens toujours solides



Au lendemain de l'élection du nouveau Président de la République Française, Emmanuel Macron, et de retour d'un séjour dans la région de l'Extrême-Nord où il est allé évaluer pour le compte de son pays la situation sécuritaire et humanitaire, l'Ambassadeur de France au Cameroun, Gilles Thibault, s'est entretenu avec le Chef de l'Etat au Palais de l'Unité, le 30 mai dernier.

Le diplomate français a réaffirmé la stabilité et la solidité des relations d'amitié et de coopération entre le Cameroun et la France avec l'arrivée du Président Macron au Palais de l'Élysée. Le Chef de l'Etat et son hôte ont également passé en revue l'actualité politique française, notamment les élections législatives du mois de juin.

Répondant à une question de la presse sur une éventuelle rencontre entre les Présidents Paul BIYA et Emmanuel Macron, l'Ambassadeur de France a indiqué qu'une telle rencontre est d'un intérêt mutuel ; elle aura lieu à la convenance des agendas des deux Chefs d'Etat.

Concernant son récent séjour dans la région de l'Extrême-Nord où il a eu une fois de plus à apprécier l'engagement et le professionnalisme de nos forces de défense et de sécurité dans la lutte contre la secte islamiste Boko Haram, l'Ambassadeur de France a réaffirmé le soutien de son pays au Cameroun. Le Chef de l'Etat et son hôte ont fait, de manière particulière, le point sur la lutte commune contre le terrorisme engagée par Paris et Yaoundé, avec

un accent sur la coopération en matière de défense et de sécurité.

Enfin, invité à dire un mot sur la publication du Rapport de la Commission d'enquête sur la catastrophe ferroviaire d'Eséka mettant en cause à titre principal la société CAMRAIL, détenue majoritairement par le groupe français Bolloré, l'Ambassadeur de France a déclaré: « *Nous avons bien évidemment parlé des actions menées à la fois par le Président de la République, par le Gouvernement et par CAMRAIL vis-à-vis des victimes. Nous avons également parlé de ce Rapport et ce qu'il signifie. C'est logique.* »

Les activités de la Première Dame

Santé de reproduction

Le Cameroun, un pôle d'excellence sur le continent



Pour marquer son premier anniversaire, le Centre Hospitalier et d'Application en Chirurgie Endoscopique et Reproduction Humaine (CHRACERH) de Yaoundé, structure de pointe spécialisée notamment dans la procréation médicalement assistée et la prise en charge des autres affections liées à la maternité, a organisé des assises internationales sur la santé de la femme en Afrique.

A cette occasion, plusieurs scientifiques venus d'Afrique, d'Amérique et d'Europe pour prendre part à ces assises, ont été reçus en audience au Palais de l'Unité, le 16 mai dernier, par

la Première Dame du Cameroun, Madame Chantal BIYA, marraine du CHRACERH.

Ces éminents scientifiques ont salué l'action du CHRACERH. Ils ont noté avec satisfaction les prouesses médicales réalisées au sein de ce Centre après un an d'activité et se sont dit disposés à renforcer leur collaboration en vue des résultats meilleurs à travers notamment l'amélioration du plateau technique et la formation des personnels.

Au lendemain de la rencontre avec la Première Dame, une convention a

été signée entre le CHRACERH d'une part, l'Hôpital Américain de Paris et l'Association pour la santé de reproduction de la femme en Afrique d'autre part. Elle permettra au CHRACERH de servir de pôle d'excellence sur le continent.

Il convient de rappeler que le CHRACERH, inauguré le 6 mai 2016 par la Première Dame, Mme Chantal BIYA, constitue une grande réalisation du Septennat en cours du Président Paul BIYA dans le domaine de la santé en général et de la santé de reproduction en particulier.

Reproductive health Cameroon, a Hub of Excellence in the Continent



The Yaounde-based Hospital Centre for Applied Research, Endoscopic Surgery and Human Reproduction (CHRACERH) is one year old. The state-of-the-art facility, which specialises in medically assisted procreation and the management of other maternity-related diseases, organised an international conference on the health of women in Africa, to celebrate its first anniversary.

The African, American and European scientists who took part in the conference were received in audience by the First Lady of Cameroon, Mrs. Chantal BIYA. The

patroness of CHRACERH held talks with the guests at the Unity Palace on 16 May 2017.

These eminent scientists hailed the works of CHRACERH. They were satisfied with the medical achievements of the one-year-old centre of excellence. They expressed their willingness to collaborate with the institution in order to achieve better results; through the provision of equipment and the training of personnel.

Following the meeting with the First Lady, a convention was signed

between CHRACERH, the American Hospital of Paris, and the Association of Reproductive Health that targets women in Africa. It will enable CHRACERH to serve as a hub of excellence in the continent.

CHRACERH was inaugurated on 6 May 2016 by the First Lady, Mrs. Chantal BIYA. It is one of the great realisations recorded in the health sector in general and reproductive health in particular, under President Paul BIYA's current mandate.

Les actes dans les principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations

Au mois de mai 2017, le Président de la République, Paul BIYA, a signé 77 décrets et 41 arrêtés. Certains de ces actes sont répartis dans deux des quatre principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations de la manière ci-après :



Pôle de la Gouvernance

Décret N°2017/180 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Grade d'Officier : Pr Mouelle Kombi Jean Narcisse, Professeur des Universités, Ministre des Arts et de la Culture à Yaoundé. Grade de Chevalier : douze autres personnalités.

Décret N°2017/181 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais au grade de Dignité de Grand Cordon : Sa Majesté Ali

Mahamat (El Hadj), Sultan, Promoteur d'un Complexe Culturel ; Sa Majesté Sokoudjou Rameau Jean Philippe, Chef traditionnel, Promoteur de Musée.

Décret N°2017/183 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur au grade de Chevalier : Madame Najat Rochdi, Coordinatrice du Système des Nations Unies au Cameroun arrivée en fin de séjour.

Décret N°2017/184 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur au grade de Chevalier : Pr Vittorio

Colozzi, Professeur des Universités, Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Institut Universitaire Evangélique de Bandjoun.

Décret N°2017/185 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur au grade de Chevalier : Dr Petra Zimmermann-Steinhart, Coordinatrice du Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement local.

Décret N°2017/186 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur au grade de Chevalier : Messieurs

Hamadou Abbo, Directeur des Affaires Générales Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) à Yaoundé ; Mbohoul Soulemanou, ex-Directeur des Entreprises Touristiques au MINTOUL à Yaoundé ; Mouafo Louis Marie, Directeur du Groupe SOMAF ; Nkeh Augustin, Chef de la Cellule de Planification au MINTOUL à Yaoundé ; Nyomo Armand, Chef de Service des Etudes Techniques au MINTOUL à Yaoundé.

Décret N°2017/187 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur au grade de Chevalier : Dr Akef Magrabi, ophtalmologiste, Président du Groupe Magrabi Eye Hospitals and Centers ; Pr Etya'ale Daniel, Promoteur du Projet "Magrabi Ico Cameroun Eye Institute" à Yaoundé.

Décret N°2017/188 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Agricole au grade de Chevalier : huit personnalités.

Décret N°2017/189 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur au grade d'Officier : feu Hanffou Kamdom Marceline épouse Ngoubeyou, Conseiller municipale à la Commune de Bafang.

Décret N°2017/190 du 02 mai 2017 portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Mboui Joseph, ancien Ministre et ancien parlementaire, élevé à la dignité de Grand Cordon de l'Ordre du Mérite Camerounais.

Décret N°2017/191 du 02 mai 2017 portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Doumba Joseph Charles, Administrateur Civil Principal, ancien Ministre, Ambassadeur Itinérant à la Présidence de la République à

Yaoundé, élevé à la dignité de Grand Cordon de l'Ordre du Mérite Camerounais.

Décret N°2017/192 du 02 mai 2017 portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Sambakeng Temgoua Bertrand, Chef Supérieur de Babadjou, nommé au grade de Chevalier.

Décret N°2017/193 du 05 mai 2017 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Nyele Abanda Laurent, Ingénieur Général du Génie Civil, deux (02) ans, du 15 avril 2017 au 15 avril 2019.

Décret N°2017/194 du 05 mai 2017 portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Force Mixte Multinationale : Soldats de 1ère classe : Adama Sanda ; Labou Niga Christian Lambert ; Koyang Abraham ».

Texte de citation : « *Déployés au secteur N°1 de la Force Multinationale Mixte dans le cadre de la lutte contre la secte Boko Haram en cours dans la Région de l'Extrême-Nord, ces personnels ont courageusement sacrifié leur vie pour la patrie, face aux attaques et actes terroristes menés par ce groupe obscurantiste. Tombés sur le champ d'honneur le 14 avril 2017 dans la localité d'Homaka, Département du Mayo-Sava, suite à l'explosion véhicule de patrouille à bord duquel ils se trouvaient, ils ont par leur bravoure rempli avec Honneur et Fidélité leur Haute mission de soldat et permis de préserver l'intégrité territoriale du Cameroun* ».

Décret N°2017/197 du 08 mai 2017 infligeant une sanction disciplinaire à un Magistrat du Parquet. Madame Tchuemou épouse Kuate Tatsi, Magistrat de 4^{ème} grade, 3^{ème} échelon pour manquement grave aux devoirs de son état caractérisé par une violente dispute donnant lieu à un échange d'injures publiques

grossières qui l'a opposée à ses collègues Jongo Ndogmo Annie et Moyo Louise.

Décret N°2017/198 du 08 mai 2017 portant détachement d'un Magistrat. Monsieur Fegang Armel Raoul, Magistrat de 2^{ème} grade, détaché au Port Autonome de Kribi (PAK).

Décret N°2017/199 du 08 mai 2017 mettant fin aux fonctions des Notaires. Au nombre de vingt-quatre (24) Notaires.

Décret N°2017/200 du 08 mai 2017 portant nomination de Notaires. Au nombre de vingt-sept (27) Notaires.

Décret N°2017/201 du 08 mai 2017 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire de la Sûreté Nationale. Monsieur Ateba Benjamin, Commissaire de Police, deux (02) ans, du 11 juillet 2017 au 11 juillet 2019.

Décret N°2017/202 du 08 mai 2017 portant classement au domaine public artificiel des terrains destinés aux travaux de construction des réseaux MT/BT dans le Département de la Bénoué, Région du Nord.

Décret N°2017/209 du 12 mai 2017 portant reconnaissance d'utilité publique d'une œuvre sociale privée. Centre Orchidée Home, en abrégé COH, dont le siège social est fixé à Douala, Département du Wouri.

Décret N°2017/216 du 12 mai 2017 portant avancement d'échelon d'un Magistrat. Avancement au 4^{ème} échelon du 1^{er} grade (indice 680) du Magistrat Fanga Vitus Junior, à titre de régularisation.

Décret N°2017/217 du 15 mai 2017 portant intégration de Monsieur Bopda Mtopi Orélien Sylvain dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon, indice 715.

Décret N°2017/218 du 15 mai 2017 portant intégration de Monsieur

Tendonkeng Fernand dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours stagiaire, indice 665.

Décret N°2017/219 du 15 mai 2017 portant intégration de Monsieur Milingo Ellong Jean Joss dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon, indice 715.

Décret N°2017/220 du 15 mai 2017 portant intégration de Madame Chi Shirri Jovita dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargée de Cours de 2ème classe 2ème échelon, indice 785.

Décret N°2017/221 du 15 mai 2017 portant intégration de Monsieur Tchabo Sontang Hervé Martial dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon, indice 715.

Décret N°2017/222 du 15 mai 2017 portant intégration et promotion de Monsieur Emvudu Wono Yves Sébastien dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur ; Maître de Conférence de 1ère classe ; 1er échelon indice 1140.

Décret N°2017/223 du 18 mai 2017 portant détachement d'un Magistrat. Monsieur Belibi Joseph, Magistrat Hors Hiérarchie 1er groupe, détaché à la Cour des Comptes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), à titre de régularisation.

Décret N°2017/224 du 18 mai 2017 portant intégration et promotion de Monsieur Tonye Emmanuel dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur ; Professeur de 1ère classe 3ème échelon, indice 1300.

Décret N°2017/225 du 18 mai 2017 portant attribution de la Médaille de la Vaillance : Chef d'Escadron Saidou Abba, en service au Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale.

Texte de citation : « *Officier courageux et entreprenant, a par son action, réussi à mettre hors d'état de nuire une bande de cinq malfaiteurs dans la nuit du 03 au 04 février 2017 au village Mbonda par Tongo Gadima. Sa perspicacité a également permis de récupérer plusieurs armes et munitions de guerre et un important stock de stupéfiants. Il est à citer en exemple.* »

Décret N°2017/233 du 19 mai 2017 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Eka Auguste Michel, Instituteur Principal de l'Enseignement Technique et Professionnel, deux (02) ans, du 1er septembre 2017 au 1er septembre 2019.

Décret N°2017/235 du 19 mai 2017 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Ekobena Rémy Bernard, Administrateur Civil Principal, deux (02) ans, du 18 octobre 2017 au 17 octobre 2019.

Décret N°2017/237 du 22 mai 2017 portant radiation des cadres de certains Officiers des Forces de Défense. Gendarmerie Nationale : Lieutenant-colonel Donfack Dieudonné ; Armée de Terre : Colonels Demanou David, Akendoh Kuwong Eric. Armée de l'Air : Lieutenant-colonel Zeguegni Jacques ; Marine Nationale : Enseigne de Vaisseau 1ère classe Bian Zie Theu

Décret N°2017/238 du 22 mai 2017 portant nomination d'Inspecteurs Généraux au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Décret N°2017/239 du 22 mai 2017

portant nomination de Sous-préfets. Cent soixante-cinq (165) Sous-préfets.

Décret N°2017/243 du 24 mai 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Football (ANAFoot). Monsieur Issa Hayatou, pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois.

Décret N°2017/244 du 24 mai 2017 portant nomination de responsables à l'Académie Nationale de Football (ANAFoot). Directeur Général : Monsieur Enow Ngachu Carl ; Directeur Général Adjoint : Monsieur Mindjeme Jules Eloy.

Décret N°2017/252 du 26 mai 2017 accordant une prolongation d'activité à certains fonctionnaires. Madame Svika Ngong épouse Nkwawir, Ingénieur Principal des Travaux agricoles deux (02) ans, du 02 novembre 2017 au 02 novembre 2019; Monsieur Azetakeng Paul Nchotenjen, Ingénieur d'Agriculture, deux (02) ans, du 10 mai 2017 au 10 mai 2019 ; Monsieur Sonta René, Ingénieur Principal des Travaux agricoles, deux (02) ans du 08 septembre 2017 au 08 septembre 2019 ; Monsieur Kouam Emile, Ingénieur d'Agriculture, deux (02) années, du 02 avril 2017 au 02 avril 2019 ; Monsieur Abdou Namba, Ingénieur d'Agriculture, deux (02) années, du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2019.

Décret N°2017/253 du 30 mai 2017 accordant une prolongation d'activité à un Contractuel d'Administration. Monsieur Ebango Mbesse Roger, Contractuel d'administration, deux (02) ans, du 05 juin 2017 au 05 juin 2019.

Décret N°2017/254 du 30 mai 2017 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Makebeh John Body, Inspecteur Principal de la Comptabilité Matières, deux (02)

années, du 15 juin 2017 au 15 juin 2019,

Arrêté N°0320/CAB/PR du 02 mai 2017 portant révocation de Monsieur Alioum Akassou Ousman (Mle 366 257-H), Officier de Police Principal pour abandon de poste, fait constaté le 28 février 2017.

Arrêté N°0321/CAB/PR du 02 mai 2017 portant révocation de Monsieur de Engono Engono Alain (Mle 587 047-X), Inspecteur de Police Principal pour compromission portant atteinte à la considération de la Police par appropriation des objets saisis appartenant à autrui, fait commis courant 2012.

Arrêté N°0323/CAB/PR du 02 mai 2017 portant révocation de Monsieur Mothna Jonathan Esaka (Mle 595 319-W), Inspecteur de Police de 1er grade pour compromission portant atteinte à la considération de la Police par appropriation des objets saisis appartenant à autrui, fait commis courant 2012.

Arrêté N°0322/CAB/PR du 02 mai 2017 portant révocation de Monsieur Olinga Tina Félix (Mle 598 095-M), Inspecteur de Police de 1er grade pour compromission portant atteinte à la considération de la Police par appropriation des objets saisis appartenant à autrui, fait commis courant 2012.

Arrêté N°0324/CAB/PR du 02 mai 2017 portant révocation de Monsieur Ndjom Paul (Mle 598 849-H), Inspecteur de Police de 1er grade pour compromission portant atteinte à la considération de la Police par appropriation des objets saisis appartenant à autrui, fait commis courant 2012.

Arrêté N°0325/CAB/PR du 02 mai 2017 portant révocation de Monsieur Bosseck Joseph Innocent (Mle 765 909-T), Gardien de la Paix de 2e grade

pour abandon de poste, fait constaté le 22 février 2017.

Arrêté N°0334/CAB/PR du 08 mai 2017 infligeant une sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Takoudjou Tewa Arnaud (Mle 608 077-S), Inspecteur de Police Principal pour manquement aux consignes et usage abusif d'une arme de service, faits commis dans la nuit du 07 au 08 juillet 2015.

Arrêté N°0335/CAB/PR du 08 mai 2017 infligeant une sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Minto'o Opkwae Marcel (Mle 366 463-M), Officier de Police Principal pour compromission portant atteinte à la considération de la Police et manquement aux consignes, faits commis le 27 août 2014.

Arrêté N°0336/CAB/PR du 08 mai 2017 portant révocation d'office de Monsieur Darbo Fabrice Aimé (Mle 703 457-M), Inspecteur de Police de 2e grade pour abandon de poste, fait constaté le 12 décembre 2016.

Arrêté N°0337/CAB/PR du 08 mai 2017 portant révocation d'office de Monsieur Bosseck Joseph Innocent (Mle 765 909-T), Gardien de la Paix de 2e grade pour abandon de poste, fait constaté le 22 février 2017.

Arrêté N°0338/CAB/PR du 08 mai 2017 portant révocation d'office de Madame Nyebe Pauline (Mle 595 721-M), Inspecteur de Police de 1er grade pour abandon de poste, fait constaté le 27 janvier 2017.

Arrêté N°0343/CAB/PR du 08 mai 2017 portant révocation d'office de Monsieur Zobo'o Flavien Godfroy (Mle 607 403-G), Inspecteur de Police de Principal pour abandon de poste, fait constaté le 13 octobre 2016.

Arrêté N° 0347/CAB/PR du 12 mai 2017 constatant la cessation de fonctions d'un Magistrat et allouant un capital décès et une pension de

réversion aux ayants droit. Magistrat de 1er grade Fanga Vitus Junior.

Arrêté N° 0344/CAB/PR du 11 mai 2017 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ashime Remond Ndakwe (Mle 606 730-C), Inspecteur de Police Principal pour compromission portant atteinte à la considération de la Police, fait commis courant janvier- février 2015.

Arrêté N°0344/CAB/PR du 11 mai 2017 portant nomination d'un Elève-Officier de Police en 1ere année, indice 300 : Monsieur Kameni Mbouga Alexis Brice.

Arrêté N°0349/CAB/PR du 16 mai 2017 rapportant les dispositions de l'Arrêté n°0270/CAB/PR du 05 avril 2017 portant nomination de deux cent cinquante Elèves- Officiers de Police, en ce qui concerne exclusivement Monsieur Angono Edoa Victor Magloire.

Arrêté N°0353/CAB/PR du 22 mai 2017 portant révocation d'office de Monsieur Ahibena Honoré Maurice (Mle 571 536-O), Officier de Police de 2^{eme} grade pour abandon de poste, fait constaté le 18 octobre 2014.

Arrêté N°0354/CAB/PR du 22 mai 2017 portant révocation d'office de Monsieur Belinga Maurice (Mle 595 846-D), Gardien de la Paix Principal pour condamnation à 6 (six) mois de prison ferme pour escroquerie, fait constaté le 18 avril 2017.

Arrêté N°0356/CAB/PR du 22 mai 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n°535/CAB/PR du 16 novembre 2000 portant avancement d'échelon de 04 fonctionnaires, intégration et reclassement de 237 Officiers de Police de 1er grade, en ce qui concerne exclusivement Madame Eyong Rita Diana Agbor épouse Futchea (Mle 162 799-K), et reconstitution de sa carrière administrative.

Arrêté N°0357/CAB/PR du 22 mai 2017 portant rappel d'un personnel, Officier de service à la Mission Militaire près le Haut-Commissariat du Cameroun au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Sous-lieutenant Mekou Kambeyene Marthe Huguette, Chef de Bureau du Courrier et Relations Publiques, rappelé définitivement au Cameroun.

Pôle industriel de production et de transformation

Décret N°2017/195 du 08 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord d'Istina'a d'un montant de 25,280 millions de dollars US, soit environ 15,168 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet de développement rural intégré Chari-Logone, Phase II.

Décret N°2017/196 du 08 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de prêt d'un montant de 5 millions de dollars US, soit environ 3 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet de Développement rural intégré Chari-Logone, Phase II.

Décret N°2017/210 du 12 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Africaine de Développement (BAD), un accord de prêt d'un montant de 270 155 000 euros, soit environ 177 208 000 000 de francs CFA, pour le financement partiel d'appui au secteur

des transports, Phase II : réhabilitation de la route Yaoundé-Bafoussam-Babadjou ; aménagement des routes Grand Zambé-Kribi et Maroua-Bogo-Pouss, section Bogo-Pouss.

Décret N°2017/211 du 12 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec le Fonds Africain de Développement (FAD), un accord de prêt d'un montant de 12 820 000 unités de compte, soit environ 10 596 000 000 de francs CFA, pour le financement partiel d'appui au secteur des transports, Phase II : réhabilitation de la route Yaoundé-Bafoussam-Babadjou ; aménagement des routes Grand Zambé-Kribi et Maroua-Bogo-Pouss, section Bogo-Pouss.

Décret N°2017/212 du 12 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un accord de prêt d'un montant de 71,8 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), correspondant à 100 millions de dollars US, soit environ 60 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet de développement de l'élevage.

Décret N°2017/213 du 12 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec Banque Islamique de Développement (BID), un Accord de services Ijara d'un montant de 4 720 000 dollars US, soit environ 2 820 000 de francs CFA, pour le financement du Projet de développement de la commercialisation du bétail et des infrastructures d'élevage au Cameroun.

Décret N°2017/214 du 12 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement

du Territoire à signer avec Banque Islamique de Développement (BID), un Accord d'Istina'a d'un montant de 32 700 000 dollars US, soit environ 19 620 000 000 de francs CFA, pour le financement du Projet de développement de la commercialisation du bétail et des infrastructures d'élevage au Cameroun.

Décret N°2017/215 du 12 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec Banque Islamique de Développement (BID), un accord sur les ressources ordinaires de la BID, d'un montant de 3 570 000 dinars islamiques équivalent à 5 000 000 de dollars US, soit environ 3 000 000 000 de francs CFA, pour le financement du Projet de développement de la commercialisation du bétail et des infrastructures d'élevage au Cameroun.

Décret N°2017/236 du 19 mai 2017 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), un accord de prêt d'un montant de 325 millions de dollars US, soit environ 202,3 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet de remise à niveau des réseaux de transport d'électricité et réforme du secteur.



*Le drapeau national,
symbole fort du Cameroun un et indivisible.*